
Motion 8 (adoptée)

Décision CF- 11-058

CONTRE LE DOUBLEMENT DE L'AUTOROUTE A9 A MONTPELLIER

(Languedoc Roussillon)

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement doit se prononcer prochainement sur l'opportunité du doublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier suite à une consultation publique organisée en juin et juillet 2011.

Ce projet, conçu dans les années 1980, est une aberration écologique, un projet archaïque, coûteux qui ne résout aucun problème de sécurité et contre lesquels les écologistes se battent depuis toujours.

Ce projet a fait l'objet d'un avis défavorable à l'unanimité des commissaires enquêteurs en 2005. Les élus et responsables écologistes avaient présenté un projet alternatif d'aménagement sur place de l'autoroute existante.

Ce projet ne résoudra aucun problème de sécurité, car il ne propose aucune solution à la congestion des sorties qui créent le danger actuel pour les usagers.

Ce projet aggravera la pollution sonore et atmosphérique, en incitant à une augmentation du trafic routier, et en le répartissant sur deux autoroutes parallèles.

Ce projet est un énorme gaspillage d'argent public : 600 millions pour doubler l'autoroute, et 400 millions pour réaménager l'autoroute actuelle en voirie urbaine.

On peut, en réaménageant l'autoroute actuelle sur place, en terminant les échangeurs incomplets, en ajoutant de nouvelles sorties, résoudre les problèmes de sécurité rapidement, et investir l'argent économisé dans des infrastructures de transports écologiques : train, tram, bus, pistes cyclables.

Considérant que le projet aurait un impact écologique très négatif sur les territoires agricoles, les paysages et la biodiversité,

Considérant que le projet est emblématique des trahisons du Grenelle de l'environnement, en utilisant de manière fallacieuse l'argument de la sécurité pour imposer de nouvelles constructions autoroutières.

Considérant que ce projet est un symbole de la politique du tout voiture, et de

Considérant aussi qu'il existe des alternatives notamment pour remédier à l'afflux massif de camions : le développement de la ligne de fret Béziers Clermont-Ferrand pour désengorger les lignes de la vallée du Rhône et pour limiter le flux de véhicules individuels : le développement de lignes de transport en commun entre Nîmes et Montpellier"

Motion :

Le Conseil Fédéral exige le respect des engagements du Grenelle de l'environnement, et demande l'abandon du projet de doublement de l'Autoroute A9. Il demande que soient réalisés les aménagements de sécurité tels que les ont proposé Europe Ecologie - les Verts et les associations locales .

L'abandon de ce projet sera une des priorités des écologistes pour la présidentielle et les législatives.

Unanimité Pour

